



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Service Ressources Naturelles

Caen, le 24 mars 2022

Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels

Le directeur régional

à

Nos réf. : 114-2022-SRN-BBEN-FC
Affaire suivie par : Florent CLET
florent.clet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 50 01 84 39
Courriel : srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Mmes et MM. les maires
(liste des communes *in fine*)

Objet : Arrêté préfectoral d'autorisation de pénétrer sur des propriétés privées non closes aux fins d'inventaires scientifiques

PJ : Arrêté préfectoral

Madame, Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli une copie de l'arrêté préfectoral autorisant des membres du Groupe Ornithologique Normand (GONm) à pénétrer sur les propriétés privées non closes de votre commune, dans le cadre de prospections et d'inventaires à des fins scientifiques.

Cette autorisation leur permet de procéder à toutes les opérations qu'exigent leurs travaux et, à cet effet, à franchir les clôtures et obstacles qui pourraient entraver leur progression.

Je vous précise que les personnes autorisées ne pourront pénétrer sur les terrains que lorsque le délai d'affichage en mairie prévu à l'article 1 de la loi du 29 décembre 1892 sera expiré, soit dix jours, et que, conformément à l'article 3 de l'arrêté susvisé, ils seront tenus de présenter une copie de l'arrêté à toute réquisition.

Vous voudrez bien procéder à l'affichage de cet arrêté dans les plus brefs délais.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur régional et par
délégation, le chef du Bureau
Biodiversité et Espaces Naturels,

Denis RUNGETTE

Copie à : Préfecture du Calvados

Liste des communes

COMMUNES	CODE INSEE
ARGENCES	14020
BENOUVILLE	14060
BONNEVILLE-LA-LOUVET	14085
BONS-TASSILLY	14088
GONNEVILLE-EN-AUGE	14036
GRANCAMP-MAISY	14312
LE MANOIR	14400
LIVAROT-PAYS-D'AUGE	14371
NORREY-EN-AUGE	14469
NOUES-DE-SIENNE	14658
SAINT-ARNOULT	14557
SAINT-DENIS-DE-MÉRÉ	14572
SAINT-GERMAIN-LANGOT	14588
SAINT-PAUL-DU-VERNAY	14643
SAINT-PIERRE-EN-AUGE	14664
SAINTE-CROIX-SUR-MER	14569
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	14061
VAL-DE-DROME	14672